

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 février 2023

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.480

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 janvier dernier visant à obtenir la documentation écrite (correspondance, mémos, plans, présentation, budget, échanges et autres) entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac depuis le 1^{er} janvier 2022.

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements personnels qui ne peuvent être divulgués sans le consentement des personnes concernées conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*. De plus, d'autres documents appartiennent à des tiers et ne peuvent être communiqués sans leur consentement en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Caroline Dumont

p. j. 1